

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-144	Classification
PARTICIPATION POUR L'HÉBERGEMENT DES RENFORTS DE GENDARMERIE DE BRETAGNE – SAISON 2026	7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

<u>Présidence</u> : Stéphane LE DOARÉ	Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
<u>Secrétaire</u> : Yann HIRIART	Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
<u>Rapporteur</u> : Laurent MOTREFF	Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 avril dernier pour la reconduction de la convention tripartite signée entre la Région de gendarmerie de Bretagne, l'association Klaxon Rouge et la commune de Loctudy visant à accueillir des renforts de la gendarmerie pendant la période du 1er juillet au 31 août 2026,

CONSIDÉRANT que cette convention prévoit la mise à disposition par l'association Klaxon Rouge de pavillons situés sur le domaine du Dourdy permettant l'accueil du personnel de la gendarmerie en renfort saisonnier.

CONSIDÉRANT que le loyer des pavillons mis à disposition s'élève à 900 € TTC pour les mois de juillet et août 2026.

CONSIDÉRANT qu'une prise en charge collective du coût de l'hébergement des renforts de gendarmerie (loyer + les dépenses de fonctionnement afférentes) par les 12 communes membres de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud est prévue à l'identique de l'année précédente.

CONSIDÉRANT que la répartition de ces dépenses est calculée sur le critère de la population DGF.

CONSIDÉRANT la participation de la commune passant de 152,57 € en 2024 à 171,02 € en 2025,

CONSIDÉRANT que le loyer pour 2026 d'un montant de 900 €, soit le même montant qu'en 2025, et la participation de la commune estimée à 171,02 € pour 2026,

CONSIDÉRANT que la commune de Loctudy vient d'être sollicitée pour un hébergement supplémentaire pour accueillir les renforts de gendarmerie (réservistes) sur le site du Dourdy, durant la saison estivale 2026.

CONSIDÉRANT qu'en conséquence la nouvelle convention doublerait les conditions précédentes, avec un loyer fixé à 1 800 € pour les mois de juillet et août 2026. La participation de la commune de Pont-l'Abbé est donc estimée à 339,42 €.

Commune	Population DGF 2025	Montant Prévisionnel
COMBRIT	5 557	202.31 €
GUILVINEC	3 854	140.31 €
ILE TUDY	1 774	64.58 €
LOCTUDY	6 199	225.68 €
PENMARC'H - ST GUENOLE	7 425	270.32 €
PLOBANNALEC LESCONIL	4 722	171.91 €
PLOMEUR	4 251	154.76 €
PONT-L'ABBE	9 323	339.42 €
ST JEAN TROLIMON	1 089	39.65 €
TREFFIAGAT	3 186	115.99 €
TREGUENNEC	441	16.06 €
TREMEOC	1 621	59.01 €
TOTAL	49 442	1 800.00 €

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 10 septembre 2026,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
 A L'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE** la participation de 339,42 € pour la ville de Pont-l'Abbé à verser à la commune de Loctudy au titre de l'hébergement des renforts de gendarmerie.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

 Stéphane LE DOARÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :

Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services

Aurélie Larnicol, assistante de direction

Hervé Cariou, informaticien

Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication